



## PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale: rapport d'activité et plan d'action pour 2003-2005**

1. Le présent document, soumis à la demande de la sous-commission, rend compte des activités menées par le Bureau au cours de l'année 2002 pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN) et présente un plan d'action pour 2003-2005. Celui-ci est conforme au cadre établi par la décision de la sous-commission de mars 2001<sup>1</sup>, à savoir: faire mieux connaître les principes de la Déclaration sur les EMN et leurs modalités d'application; intégrer la mise en œuvre de la Déclaration sur les EMN dans les programmes existants de l'OIT; faciliter la mise en œuvre de la Déclaration à l'échelle nationale et régionale et faire connaître l'intérêt de ses objectifs en collaboration avec d'autres organisations internationales. Le plan d'action tient également compte des discussions ayant eu lieu à la sous-commission en novembre 2002<sup>2</sup> sur les propositions formulées lors du Forum tripartite pour promouvoir la Déclaration sur les EMN.

**Activités menées en 2002****Sensibilisation*****Forum tripartite pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale***

2. Le Forum tripartite pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale s'est tenu à Genève les 25 et 26 mars

<sup>1</sup> Document GB.280/13, paragr. 175.

<sup>2</sup> Document GB.285/12.

2002, avec quelque 60 participants représentant un vaste éventail d'institutions gouvernementales, d'organisations d'employeurs et de travailleurs, et d'EMN. La nature informelle de ce forum a suscité un dialogue franc et ouvert sur la promotion de la Déclaration sur les EMN. Compte tenu de sa nature informelle, le forum n'a adopté aucune décision ou recommandation mais est dans l'ensemble convenu que le Bureau devait faire davantage pour faire mieux connaître la Déclaration et expliquer sa pertinence en tant qu'instrument universel et fondamental de référence dans le contexte élargi du débat engagé sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE)<sup>3</sup>. Les participants à ce forum ont formulé un certain nombre de propositions concrètes relatives à la mise en œuvre du concept de RSE qui ont été soumises à la sous-commission en novembre 2002<sup>4</sup>. Ces propositions sont reproduites dans le *Compte rendu des travaux* du forum, disponible désormais sur le site du BIT en anglais, français et espagnol.

### **Participation à d'autres réunions**

3. Au cours de l'année 2002, le Bureau a été invité à participer à diverses réunions pour présenter la Déclaration sur les EMN. Le temps et les contraintes en termes de ressources n'ont certes pas permis au Bureau de répondre favorablement à toutes ces invitations, mais il a néanmoins participé aux réunions organisées par diverses organisations internationales et intergouvernementales, entre autres la Banque asiatique de développement, le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, la CISL (Confédération internationale des syndicats libres), l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), l'UNEP (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et le Pacte mondial des Nations Unies. Les activités organisées dans le cadre du Pacte mondial, qui ont permis au Bureau de participer à des réunions en Belgique, en Chine, en Allemagne, au Japon, aux Philippines, en Turquie et en Zambie, ont été particulièrement utiles car elles ont été l'occasion de démontrer à un très large public, composé notamment de dirigeants d'entreprises, que la Déclaration sur les EMN était un point de repère en matière de RSE.

### **Recherche et publications**

4. En juin 2002, le Bureau a publié le *Guide de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale: des directives universelles à connaître et à utiliser pour promouvoir la responsabilité sociale* dont l'objectif est d'aider les utilisateurs de la Déclaration (les EMN, les gouvernements et les organisations locales d'employeurs et de travailleurs) à en appliquer les dispositions. Ce guide, qui est disponible en anglais, en français et en espagnol, sur support papier et électronique, a été largement diffusé pendant la Conférence internationale du Travail ainsi que dans d'autres réunions.
5. La troisième édition de la Déclaration sur les EMN a été traduite en indonésien, en japonais et en portugais, et est en cours de traduction en turc. La Déclaration sur les EMN est désormais disponible sur support papier en 12 langues et sur support électronique en 13 langues<sup>5</sup>. Le site Internet du BIT consacré à la Déclaration sur les EMN ([www.ilo.org/multi](http://www.ilo.org/multi)) a été entièrement reconçu et contient maintenant des documents qui

<sup>3</sup> Voir à ce sujet document GB.286/WP/SDG/4.

<sup>4</sup> Document GB.285/MNE/2.

<sup>5</sup> La Déclaration sur les EMN existe sur support papier en allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, finnois, français, indonésien, japonais, polonais, portugais et russe.

peuvent être consultés en ligne par tous, y compris les fonctionnaires du Bureau. Deux documents de travail ont été publiés, l'un intitulé *Confrontando los retos sociales y laborales de la privatización: Las empresas multinacionales del sector de telecomunicaciones durante los años noventa* et un autre intitulé *Facing the challenge of Africa's integration in the global economy: the role of multinational enterprises in the plantations sector*.

6. Le Programme des entreprises multinationales a également activement participé à l'élaboration du rapport intitulé «Emploi et politique sociale dans les zones franches d'exportation» soumis à la Commission de l'emploi et de la politique sociale<sup>6</sup>. Les observations du programme concernant la partie du projet de rapport sur l'investissement dans le monde 2002, intitulé: «Sociétés transnationales et compétitivité à l'exportation», relative aux zones franches d'exportation figurent dans le rapport «Emploi et politique sociale dans les zones franches d'exportation».
7. Le Programme de la gestion et de la citoyenneté d'entreprise a publié un document intitulé *Corporate success through people: Making international labour standards work for you*, qui «milite» pour l'application des normes internationales du travail au niveau de l'entreprise et explique l'intérêt que cela représente pour les EMN et leurs fournisseurs.

### **Coopération technique**

8. Début 2002, le gouvernement du Royaume-Uni a approuvé un projet de coopération technique de mise en pratique de la RSE sur la base de principes directeurs mondialement acceptés. Des activités ont été menées au titre de ce projet dans deux pays. Au Brésil, un séminaire (ETHOS), organisé en mai 2002 avec une ONG de premier plan, a porté sur toutes les questions relatives à la RSE. Des représentants de dix entreprises multinationales ainsi que des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs y ont participé et échangé des informations sur les politiques et pratiques suivies par les EMN en matière de RSE dans le cadre du travail décent et de la mondialisation, sur la base de la Déclaration sur les EMN.
9. Au Kenya, le projet a consisté à renforcer les relations professionnelles dans le secteur des plantations en collaboration avec le Programme focal pour le renforcement du dialogue social et le projet mis au point par le Programme pour le renforcement des relations professionnelles en Afrique de l'Est. Divers ateliers ont été organisés à l'intention des employeurs et des travailleurs du secteur des plantations, et des consultations ont été menées avec le ministère du Travail et le Centre de promotion des investissements pour identifier les problèmes communs aux employeurs et aux travailleurs de ce secteur. Ceux-ci ont été analysés lors d'un séminaire tripartite qui s'est tenu en octobre 2002 et a réuni une trentaine d'intervenants. Quatre points ont été évoqués: le renforcement des capacités et la formation des travailleurs et de leurs organisations syndicales; la gestion du développement; les normes du travail; et la santé et la sécurité. A l'issue des débats, un ensemble de recommandations a été formulé et un plan d'action adopté.
10. Dans le cadre d'un projet visant l'élaboration de matériels de formation des cadres d'entreprises aux quatre principes du pacte en matière de travail, l'équipe du Bureau en charge de ce projet a testé ces outils en Mongolie, au Viet Nam et au Yémen avant de les présenter lors d'une réunion organisée avec des entreprises suédoises. Le Bureau a également mené une mission en Chine afin d'étudier la faisabilité d'un projet de formation

<sup>6</sup> Document GB.285/ESP/5.

des responsables d'entreprises multinationales et de leurs fournisseurs, en Chine, aux questions de non-discrimination.

## **Intégration de la Déclaration sur les EMN dans les activités de l'OIT**

- 11.** Outre les activités menées par le Programme des entreprises multinationales, un certain nombre d'autres programmes et unités du Bureau ont également mis en avant la Déclaration sur les EMN dans les activités menées en 2002: le Bureau des activités pour les travailleurs lors d'un séminaire à l'intention des journalistes spécialisés en matière de syndicats; le Centre de Turin lors d'un cours de droit commercial de troisième cycle, d'un cours de formation à l'intention des dirigeants syndicaux et d'un cours sur les normes internationales du travail à l'intention de jeunes cadres; l'Institut international d'études sociales lors d'un cours annuel destiné aux stagiaires sur les politiques du travail et les politiques sociales en faveur de la promotion du travail décent; le Programme focal pour le renforcement du dialogue social lors de la Conférence sous-régionale sur le renforcement du dialogue social dans les pays d'Asie centrale; le programme finance et solidarité au cours d'un séminaire sur les investissements socialement responsables; et le Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail au cours de deux symposiums concernant le VIH/SIDA et les entreprises.
- 12.** La Déclaration sur les EMN a été mise en avant lors de deux réunions sectorielles tripartites: la Réunion tripartite sur la promotion de bonnes relations professionnelles dans le secteur du raffinage du pétrole et de la production de pétrole et de gaz (février-mars 2002)<sup>7</sup> et la Réunion tripartite sur l'emploi, l'employabilité et l'égalité des chances dans les services des postes et télécommunications (mai 2002)<sup>8</sup>. En outre, le représentant du gouvernement du Kenya a proposé, dans le cadre de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes du Conseil d'administration, à la session de novembre, que la Déclaration soit davantage évoquée dans les réunions tripartites sectorielles et que le Programme des entreprises multinationales et le Programme des activités sectorielles collaborent plus étroitement<sup>9</sup>.

## **Relations avec les autres organisations**

- 13.** En raison des contraintes financières et de ressources humaines limitées, les contacts établis avec d'autres organisations en faveur de la promotion de la Déclaration sur les EMN se sont limités à une coopération avec le PNUD, le PNUE et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le cadre du Pacte mondial et à la participation du Bureau aux réunions mentionnées dans le paragraphe 3 ci-dessus.

<sup>7</sup> Résolution sur le programme de travail futur de l'OIT concernant les industries du pétrole et du gaz, TMOR/2002/8.

<sup>8</sup> Conclusions de la réunion, voir le document TMPTS/2002/10, paragr. 16 et 22.

<sup>9</sup> Document GB.285/14, paragr. 20 et 22.

## Plan d'action 2003-2005

14. Au cours des années à venir, le Programme des entreprises multinationales va intensifier ses activités afin que la Déclaration devienne un instrument essentiel de référence dans les discussions engagées sur le concept de responsabilité sociale des entreprises. Compte tenu des ressources limitées du programme au titre du budget ordinaire, il devra mobiliser à cette fin des fonds extrabudgétaires et travailler étroitement avec d'autres programmes et unités du Bureau ainsi que d'autres organisations internationales pour réaliser les objectifs établis par la sous-commission: faire mieux connaître la Déclaration sur les EMN; favoriser son application effective; intégrer la Déclaration sur les EMN dans les programmes existants du BIT; et faire connaître l'intérêt de ses objectifs en collaboration avec d'autres organisations internationales.

## Sensibilisation

### Réunions

15. Conformément à la recommandation de la sous-commission, le Bureau a prévu d'organiser une série de séminaires (sous)régionaux tripartites sur le modèle du Forum tripartite pour promouvoir la Déclaration sur les EMN. Outre qu'ils permettront de promouvoir cet instrument, ces séminaires devraient également permettre d'identifier les questions susceptibles d'être traitées grâce à des projets futurs en matière de coopération technique. Des séminaires devraient d'abord être organisés en Afrique du Sud et dans la région du MERCOSUR, puis dans d'autres (sous)régions. Le Bureau a également prévu d'organiser une réunion internationale d'experts, rassemblant des représentants d'employeurs et de travailleurs ainsi que des experts en matière de RSE afin d'évaluer la pertinence de la Déclaration sur les EMN dans le cadre du débat élargi sur cette question et d'identifier les domaines où des projets relatifs à la responsabilité sociale des entreprises gagneraient à être conçus et menés en coopération plus étroite avec l'OIT sur la base de la Déclaration. Attendu que les crédits actuels et proposés au titre du budget ordinaire pour le Programme des entreprises multinationales ne prévoient pas le financement de ces réunions, la sous-commission voudra sans doute recommander qu'une proposition soit soumise au Conseil d'administration selon les procédures établies.
16. Le Bureau continuera de participer aux réunions organisées par d'autres organisations car elles constituent un moyen rentable de promouvoir la Déclaration sur les EMN et d'étudier de nouvelles voies de coopération avec d'autres organisations. La priorité sera accordée à la participation aux réunions de haut niveau organisées dans le cadre du Pacte mondial et à celles organisées par d'autres organisations. Un effort particulier sera fait pour participer aux réunions tenues dans les pays en développement qui bénéficient d'un apport important en matière d'investissements étrangers directs, de manière à identifier les possibilités en matière d'activités de coopération technique au plan national.

### Recherche et publications

17. La base de données sur les entreprises et les initiatives sociales sera maintenue, et le Bureau a prévu de réaliser des études sur les bonnes pratiques conformes à la Déclaration sur les EMN dans davantage de langues. Une suite à l'ouvrage intitulé *Multinationales et emploi* (1993) sera également publiée afin de rendre compte de l'évolution de la situation dans ce domaine au cours des dix dernières années. Différents programmes du BIT ainsi qu'un certain nombre d'universitaires du monde entier contribueront à cet ouvrage, actuellement en préparation.

18. Des études seront par ailleurs menées afin d'analyser les conséquences du fait que de nombreuses EMN sont de petites ou moyennes entreprises. En fonction des ressources extrabudgétaires qui pourront être réunies, le Bureau espère pouvoir entreprendre des études sur les inspections et le suivi menés par des organismes privés sur une base volontaire et acceptés par les EMN.
19. Au cours de la période 2004-05, le Bureau mènera la huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration. Afin de garantir un taux de réponses élevé et d'améliorer la qualité de celles-ci, le Bureau va s'appuyer sur le personnel de terrain afin d'aider les Etats Membres à préparer leurs réponses au questionnaire. Il est en outre probable que le texte de la Déclaration sur les EMN devra être révisé en 2004-05 afin que toutes ses dispositions demeurent d'actualité et tiennent compte des événements récents qui se sont produits dans le monde des multinationales.

### **Coopération technique**

20. Le Bureau va continuer à mettre en œuvre le projet pilote sur la responsabilité sociale des entreprises. Parallèlement au suivi des activités menées au Brésil et au Kenya, de nouvelles activités sont prévues en Argentine, au Costa Rica et en Ouganda. Le séminaire en Argentine traitera des défis sociaux et professionnels que pose le processus de privatisation, tandis que celui au Costa Rica sera consacré aux questions de formation ayant trait aux investissements étrangers directs. Les activités prévues pour l'Ouganda seront semblables à celles menées au Kenya et auront pour cible le secteur des plantations. Tous ces séminaires se baseront sur les études effectuées en 2002 qui serviront de base de discussion. Les matériels de formation liés au Pacte mondial seront finalisés fin 2003 et tout sera fait pour trouver des voies de financement extrabudgétaires permettant la publication et la traduction de ces matériels. Des ateliers de suivi seront organisés aux Philippines afin d'aider les parties à mettre en œuvre le Mémorandum d'accord social (1997) signé au titre de la Déclaration, notamment grâce à l'examen des politiques d'investissement et des investissements étrangers directs aux Philippines et de leurs effets sur les EMN et les travailleurs. Des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour mener à bien les autres activités envisagées au plan national visant à répondre aux besoins et aux problèmes qui seront identifiés par le Bureau et les mandants de l'Organisation.

### **Intégration de la Déclaration sur les EMN dans les activités du BIT**

21. Le Programme des entreprises multinationales va s'efforcer de sensibiliser davantage le personnel de terrain à la Déclaration grâce à sa participation aux réunions et consultations tenues avec les directeurs de programmes. Le Programme des entreprises multinationales travaillera étroitement avec le Programme des activités sectorielles afin de veiller à ce que la Déclaration soit prise en compte dans la préparation de documents de base des réunions tripartites sectorielles, et également avec le Programme focal pour le renforcement du dialogue social afin que l'accent soit mis sur la pertinence de la Déclaration en matière de dialogue social. Le programme continuera en outre de participer aux réunions organisées par d'autres programmes et unités du Bureau quand et si elles ont un rapport avec la Déclaration et contribuera également aux publications clés du BIT tel que le *Rapport sur l'emploi dans le monde*.
22. Le Programme des entreprises multinationales coopérera étroitement avec le Programme de la gestion et de la citoyenneté d'entreprise à la réalisation de deux projets de coopération technique, l'un portant sur le développement de la gestion locale, dont l'objectif est de perfectionner au niveau local les compétences des fournisseurs des EMN

en matière de gestion de manière à ce qu'ils instaurent, dans leurs usines, de bonnes pratiques de travail conformes aux dispositions de la Déclaration, et l'autre sur la prestation de services liés au travail par le biais de centres nationaux de production durable.

## **Relations avec les autres organisations**

- 23.** Le Bureau va poursuivre sa coopération avec le PNUD, le PNUE et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le cadre du Pacte mondial. La coopération avec le PNUE va se renforcer afin de garantir que les dispositions de la Déclaration soient reflétées dans les documents destinés aux réunions d'associations professionnelles et dans d'autres projets sectoriels. En outre, le Bureau s'efforcera d'établir des relations de travail plus étroites avec la Commission européenne, l'OCDE et le Groupe de la Banque mondiale afin de mieux coordonner les efforts déployés par ces trois organisations en matière de RSE et de s'assurer qu'elles soutiennent et appliquent la Déclaration en tant qu'instrument qui, en vertu de sa nature universelle et de son approche du dialogue social, complète et renforce les efforts qu'elles déploient dans le domaine de la RSE.
- 24.** *La sous-commission voudra sans doute présenter ses vues sur le plan d'action 2003-2005 présenté dans le présent document et formuler à ce sujet des recommandations à l'intention du Conseil d'administration.*

Genève, le 30 janvier 2003.

*Point appelant une décision:*            paragraphe 24.